

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_006****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'UNION DES
CONSERVATOIRES ET ECOLES DE MUSIQUE DES YVELINES (UCEM 78)**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 janvier 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Sandrine COMBASTEIL, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conservatoire de Chatou est adhérent à l'Union des Conservatoires et des Ecoles de Musique des Yvelines (UCEM78) et participe à l'organisation des examens départementaux. Le Conservatoire de Chatou est actuellement le seul lieu adhérent à l'UCEM78 où peuvent se dérouler lesdits examens sur 2 jours consécutifs.

Dans le cadre du partenariat entre la Ville de Chatou et l'UCEM78 pour l'organisation des examens départementaux en théâtre, danse et formation musicale, la Ville de Chatou met à la disposition de l'UCEM78 les locaux nécessaires au Conservatoire de Chatou. Ce partenariat est mis en avant dans les différentes communications de l'UCEM78.

A la clôture des examens départementaux, un récital est organisé pour et par les élèves ayant obtenus les meilleures récompenses afin de leur permettre de se présenter devant un public. Il est à noter que très souvent se sont des élèves du Conservatoire de Chatou qui obtiennent les meilleures récompenses.

Cette mise à disposition du Conservatoire à titre gracieux se fera du 1er au 2 juillet 2023.

Ce partenariat avec l'UCEM78 met en avant le Conservatoire, renforce la politique artistique et culturelle du Conservatoire de Chatou et accroît son rayonnement culturel.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme – Événementiel et Développement Economique et Commercial en date du 11 janvier 2023,

Considérant le partenariat entre la Ville de Chatou et l'UCEM78 qui consiste à l'organisation des examens départementaux en théâtre, danse et formation musicale,

Considérant que le Conservatoire de Chatou est actuellement le seul adhérent de l'UCEM78 disposant d'un lieu où peuvent se dérouler lesdits examens sur 2 jours consécutifs et pouvant recevoir en fonction des années 150 à 200 participants âgés de 10 à 65 ans environ,

Considérant le souhait de la Ville de Chatou de mettre à disposition de l'UCEM78, à titre gracieux, les locaux du Conservatoire de Chatou nécessaires à l'organisation des examens départementaux en théâtre, danse et formation musicale les 1^{er} et 2 juillet 2023,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition de locaux à l'UCEM78,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 06/02/2023